

Assurance de protection juridique pour les particuliers avec hypothèque



Vivre sereinement: une protection juridique couvrant pratiquement toutes les situations

Un différend avec vos voisins, un problème sur la route ou après un achat peuvent arriver rapidement et vous impliquer dans un litige sans faute de votre part, une procédure qui peut se révéler fastidieuse, mais également onéreuse. Avec l'assurance de protection juridique d'AXA-ARAG en complément de votre hypothèque contractée auprès du Credit Suisse, vous êtes intégralement protégé dans pratiquement toutes les situations, vous gagnez du temps, de l'argent et vous ménagez vos nerfs en cas de litige.

powered by  **ARAG**

AXA-ARAG est notre partenaire de confiance pour les assurances de protection juridique.

Étendue de l'assurance de protection juridique*



Domicile et vie quotidienne

Questions juridiques et litiges liés à la propriété du logement, aux activités quotidiennes (p. ex. les achats) ainsi qu'aux atteintes à la personnalité.



Circulation et voyages

Questions juridiques et litiges en lien avec les véhicules, les infractions routières ainsi que les contrats de voyage.



Santé et assurances de personnes

Questions juridiques et litiges en rapport avec une atteinte à votre santé, en cas de maternité, de départ à la retraite ou de chômage.



Travail

Questions juridiques liées à votre emploi et aux litiges avec les employeurs.



Impôts

Questions juridiques et litiges avec les autorités fiscales suisses en lien avec les impôts sur le revenu et sur la fortune.



Partenariat et famille

(Uniquement avec la variante «ménage de plusieurs personnes»)

Questions juridiques et litiges en rapport avec les autorités scolaires, les autorités de protection de l'enfant et relevant du droit successoral. Médiation en cas de séparation ou de divorce.

Qui est assuré?

Lorsque vous prenez une hypothèque au Credit Suisse pour le logement en propriété que vous occupez, vous pouvez souscrire une assurance de protection juridique pour vous-même (ménage de personne seule) ou pour vous et d'autres personnes faisant ménage commun avec vous (ménage de plusieurs personnes). Les personnes âgées de moins de 18 ans sont assurées gratuitement dans les deux variantes, à condition qu'elles vivent avec vous.

* L'assurance de protection juridique est proposée en coopération avec AXA.

Vos avantages en bref

- Avec l'assurance de protection juridique d'AXA-ARAG, vous êtes intégralement protégé dans pratiquement toutes les situations.
- Sécurité financière pour vous-même et d'autres personnes de votre foyer.
- Somme d'assurance maximale de 600 000 CHF (si aucune sous-limite n'est prévue).
- Protection juridique valable dans le monde entier.
- Aucun délai d'attente: votre protection juridique commence le lendemain de la souscription de l'assurance.
- Conseil juridique compétent dans plusieurs langues.
- Représentation dans un cas juridique par des juristes expérimentés d'AXA-ARAG.
- Prise en charge des frais de procédure et autres frais (p. ex. expertise ou autres dépens).

Vous trouverez de plus amples informations sur les couvertures et les personnes assurées dans les [Conditions générales d'assurance \(CGA\) d'AXA-ARAG](#).

Exemples de cas: dans quels cas l'assurance de protection juridique intervient-elle?

- Votre voisin prévoit de transformer sa maison, ce qui bouchera votre vue. Vous voulez vous y opposer.
- L'ordinateur portable que vous venez d'acheter ne fonctionne pas lorsque vous voulez le mettre en marche. D'après le vendeur, c'est de votre faute.
- Vous devez annuler votre voyage à cause d'une intervention chirurgicale imprévue et votre assurance de voyages refuse de prendre en charge les frais d'annulation.
- La caisse-maladie ne veut pas prendre en charge les frais de traitement des cicatrices après une intervention chirurgicale.
- Votre employeur vous a licencié et a refusé de payer les heures supplémentaires ainsi que la part du treizième mois.
- L'administration fiscale n'accepte pas toutes les déductions figurant sur votre déclaration d'impôt.

Demander une assurance de protection juridique en ligne

Vous pouvez demander votre assurance de protection juridique directement dans l'Online Banking lors de la prolongation de votre hypothèque. Pour de plus amples informations sur ce sujet, veuillez consulter le lien suivant:

credit-suisse.com/protectionhypothecaire

Vous avez des questions?

Les experts en assurance d'AXA se feront un plaisir de vous aider.

Téléphone: +41 52 218 86 86

E-mail: support.cs@axa.ch

CREDIT SUISSE (Suisse) SA

Case postale
CH-8070 Zurich
credit-suisse.com

Vos données à caractère personnel seront traitées conformément à la déclaration de confidentialité du Credit Suisse accessible à votre domicile via le site Internet officiel du Credit Suisse <https://www.credit-suisse.com>. Afin de vous fournir des supports marketing concernant nos produits et services, Credit Suisse Group AG et ses sociétés affiliées peuvent traiter vos données à caractère personnel de base (c'est-à-dire les coordonnées personnelles telles que le nom et l'adresse e-mail) jusqu'à ce que vous nous informiez que vous ne souhaitez plus les recevoir. Vous pouvez décider de ne plus recevoir ces documents à tout moment en informant votre conseiller clientèle. Les informations fournies constituent un support marketing. Elles ne doivent pas être interprétées comme un conseil financier ou autre fondé sur la situation personnelle du destinataire ni comme le résultat d'une analyse indépendante et objective. Les informations fournies dans le présent document ne sont pas juridiquement contraignantes et ne constituent ni une offre ni une incitation visant à la conclusion de quelque transaction financière que ce soit. Les informations fournies dans le présent document ont été élaborées par Credit Suisse Group AG et/ou ses filiales (ci-après "CS") avec le plus grand soin et en toute bonne foi. Les informations et les opinions exprimées dans le présent document reflètent celles du Credit Suisse au moment de la rédaction et sont sujettes à modification à tout moment sans préavis. Elles proviennent de sources considérées comme fiables. Le CS ne fournit aucune garantie quant au contenu et à l'exhaustivité de ces informations et, dans la mesure où la loi le permet, il décline toute responsabilité pour les pertes qui pourraient résulter de l'utilisation de ces informations. Sauf mention contraire, les chiffres n'ont pas été vérifiés. Les informations fournies dans le présent document sont réservées au seul usage de son destinataire. Il est interdit d'envoyer, d'introduire ou de distribuer ces informations ou une copie de celles-ci aux Etats-Unis ou de les remettre à une personne US (au sens de la Regulation S de l'US Securities Act de 1933, dans sa version amendée). La reproduction intégrale ou partielle du présent document sans l'accord écrit du CS est interdite.
Copyright © 2021 Credit Suisse Group AG et/ou ses filiales. Tous droits réservés.